

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIGNA

Jeudi 26 Janvier 2023 à 19h30
Salle de réunion de la Mairie

Présents : Mrs GAY Jean-Christophe, CHATEL Aurélien, MARIOTTE Raymond,
PERROT Mickaël, NICOD Marc
Mmes GIROD Stéphanie, VILLANCHER Béatrice, MARECHAL Léa, EURIN Céline

Excusé : M. BALLAND Régis - Absent : VERNIER Guy – Secrétaire : EURIN Céline

Date de convocation du Conseil municipal 19 Janvier 2023

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- *Délibération pour les frais de gardiennage de l'Eglise*
- *Délibération pour l'achat d'arbustes Impasse Rouget de Lisle*
- *Animations en collaboration avec le CPIE*

➤ *Accord de tous*

➤ **Approbation du compte rendu précédent**

➤ **Compte rendu réunion(s) extérieure(s)**

CCPJ :

↳ Conseil communautaire du 25/01/2023

PLUi : Document d'urbanisme intercommunal dont la CCPJ prendra la compétence. Le conseil communautaire a décidé à la majorité (9 abstentions) d'approuver la prise de compétence en matière de planification par le biais de la mise en place d'un PLUi par la Communauté de Communes. Les conseils municipaux devront se positionner avant le 25 avril 2023

Châtel :

En 2020, la Congrégation des sœurs initie une procédure de cession. En 2022, la cession s'oriente en faveur du fonds de dotation Châtel au Jura (créé pour cette reprise) et l'exploitation du lieu à une association Rayons de soleil de Pomeyrol. Cette cession est initiée avec la condition de doter le site d'un projet territorial et social. Les souhaits et les besoins collectifs autour de l'idée d'exploiter les Maisons de Châtel répondent à une problématique sociale, sociétale et ou environnementale qui n'est pas encore partagée et publique, et représentera le premier enjeu de ce projet.

A la suite de la recherche de partenaires locaux par l'association, des premiers contacts ont été initiés avec le Cluster Jura, French Impact, et France Active Franche-Comté dès 2021.

Un recrutement de chargé de mission est en cours, via la sollicitation d'un Fonds de Confiance France Active Franche-Comté, sur une période de 9 à 12 mois avec pour objet de mission :

- Le déploiement des offres du site de Châtel,
- L'animation de la dynamique coopérative (construction structure coopérative).

L'offre de service ainsi que la dynamique coopérative ne sont pas encore en place. France Active Franche-Comté recommande l'action du Clus'Ter Jura au titre de membre du Générateur Bourgogne Franche-Comté, afin de participer à la phase préparatoire du projet, à savoir défricher la feuille de route et installer le cadre de coopération. Cela permettra à l'agent de se consacrer pleinement à ses missions.

Il est à noter cependant que le financement de la Région au Clus'Ter Jura est conditionné à la participation de la Communauté de Communes Porte du Jura à la phase préparatoire du projet.

Le Clus'Ter pouvant obtenir jusqu'à 70% du financement de la phase préparatoire, il reste donc 30% à financer par la Communauté de Communes Porte du Jura, à savoir 5 625 €.

↳ Commission économie :

Réunion du 12 janvier 2023 :

Différents points ont été abordés dont Chatel : point traité lors de réunion communautaire détail ci-dessus

➤ **Délibération : Aides Financières pour les séjours scolaires**

Une demande d'aide pour un séjour scolaire a été demandée.

M. le Maire propose de revoir le montant des aides pour les voyages scolaires la dernière délibération datant de 2016. Après discussion, il est décidé que le montant des aides serait de

- 70 € par enfant/année scolaire pour les voyages scolaires en France
- 100 € par enfant/année scolaire pour les voyages scolaires à l'Étranger

Pour les modalités d'attribution et de versement, veuillez consulter la mairie.

➤ **Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Avant le vote du budget, il convient de prendre une délibération pour mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget précédent.

Crédits ouverts en 2022 : 378 378 € soit 94587 € à répartir dans les chapitres d'investissement concernés.

➤ **Délibération suite au Conseil Communautaire en date du 14 Décembre 2022 :**

- **Révision des attributions de compensation**

Considérant les débats lors des deux Conférences des Maires du 19 septembre 2022 et du 16 novembre 2022 et notamment l'augmentation importante de la contribution au SDIS et dans un souci de plus d'équité,

Vu la délibération n°2022-145 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura en date du 14 décembre 2022 portant sur la décision de procéder à la révision libre des attributions de compensation,

Considérant que chaque commune doit délibérer à la majorité simple sur le montant des attributions de compensation proposé par l'EPCI la concernant,

Le conseil municipal **APPROUVE** la révision libre des attributions de compensation comme suit :

AC 2022	AC 2023
31891	31827

- **Répartition de la taxe d'aménagement**

Vu la délibération n°2022-146 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura en date du 14 décembre 2022 portant sur la décision de procéder à la répartition de la taxe d'aménagement,

Monsieur le Maire expose,

Lors de la Conférence des maires en date du 16 novembre 2022, l'assemblée a adopté un principe de partage de la taxe d'aménagement entre le bloc communal et la Communauté de communes.

Le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal est redevenu facultatif en vertu de l'article 15 de la Loi de finances rectificative pour 2022. Les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la communauté de communes peuvent donc, par délibérations

concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à la Communauté de communes Porte du Jura.

La répartition a été adoptée à la majorité des deux tiers des membres du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 comme suit :

- la taxe d'aménagement perçue sur toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations à vocation économique nécessitant une autorisation d'urbanisme est reversée à hauteur de 50% à la Communauté de communes pour celles existantes et à venir,
- la taxe d'aménagement perçue sur les Zones d'Activité Économique (ZI/ZA, ZAC) est reversée à hauteur de 70% à la Communauté de communes pour celles existantes et à venir,
- la taxe d'aménagement perçue pour toute autres opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme est reversée à hauteur de 10% à la Communauté de communes pour celles existantes et à venir.

Cette disposition sera d'application à partir du 1er janvier 2023.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** la répartition comme présentée ci-dessus ⇒ Accord de tous

➤ Point sur la forêt suite à la visite de l'agent d'ONF

M. Grandmaison , agent ONF est venu présenter les travaux prévus en 2023 sur les différentes parcelles de la commune.

Parcelle 37 : il préconise un traitement, au printemps et à l'automne, sur les bourgeons pour qu'ils ne soient pas manger. Traitement qui a été efficace l'année dernière, seul un traitement a été fait au printemps. Nous procéderons de même pour cette année

Parcelles 24 26 33 37 : cloisonnement

Parcelles 24 26 33 37 : dégagement manuel. La commune, comme par le passé, va demander un devis à un autre prestataire pour ce travail.

Vente de bois : à l'étude

➤ Point sur les démarches concernant la maison au 5 route de Châtel

Le CAUE doit nous rendre un premier rapport début février.

➤ Travaux 2023

➤ Alimentation en eau du garage Vuarchez. Trois devis ont été demandés. Deux nous ont été transmis. Des précisions sont à apporter pour un.

➤ Travaux sur la fontaine du Layau pour une meilleure alimentation en eau : en attente de devis

➤ Jardin du Souvenir : une demande nous est parvenue pour que les noms des personnes dispersées au Jardin du Souvenir apparaissent sur une stèle.

M. le Maire propose de contacter le lycée Ferdinand Fillot à St Amour pour travailler avec eux sur un projet ➤ Accord de tous

➤ Plantation d'arbustes Impasse Rouget de Lisle

Afin de poursuivre l'aménagement de l'impasse Rouget de Lisle, un devis pour la plantation d'arbustes a été présenté ➤ 2 abstention – 7 pour

➤ Enfouissement des réseaux travaux 2023

Après discussion concernant la hausse des travaux d'enfouissement, le conseil municipal a décidé de poursuivre les travaux correspondant à la troisième tranche. La participation de la commune s'élève à 79 203.58 €, le coût total de ces travaux s'élève à 157 660.12 €

➤ Bilan incendie cuisine salle communale

Lors de la location du 14 janvier, un feu s'est déclaré dans le four. Les pompiers ont dû intervenir. L'entreprise BBFC qui avait installé la cuisine a été contactée pour la remise en état du piano. Une entreprise de nettoyage industrielle a été mandatée pour le nettoyage de la faïence, du four, de la hotte et du sol. Toutes ces réfections sont prises en charge par l'assurance du locataire de la salle.

Par conséquent, nous nous permettons de rappeler la présence obligatoire du responsable de la location qui a fourni l'assurance.

➤ Délibération sur les frais de gardiennage de l'Eglise

M. le Maire explique que des indemnités, non obligatoires et laissées à l'appréciation du conseil municipal, pour le gardiennage des églises communales peuvent être allouées aux gardiens habitant ou non la commune. Le montant plafond est déterminé tous les ans par circulaire émise par la préfecture.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de verser l'indemnité due pour 2022. A partir du 1^{er} janvier 2023, plus aucune indemnité pour le gardiennage de l'Eglise ne sera versée.

⇒ 1 abstention – 7 pour – 1 contre

➤ Information(s) diverse(s)

- Disponibilités pour l'installation de chapiteaux courant 2023

Deux demandes de location à une semaine d'intervalle nous sont parvenues. Possible si les locataires ont du monde pour aider au montage et démontage.

- Journée travaux sur la commune : arbres, haies,...

En ce qui concerne :

Les arbres à faire tomber : il est décidé qu'une entreprise habilitée s'en chargera pour plus de sécurité.

Les bouleaux à couper et les haies à tailler : travaux prévus le 25 février 2023

- Journées animations avec le CPIE

Le CPIE nous propose deux ateliers cuisine/nature: un à destination des enfants l'autre pour les adultes ↪ Accord de tous

- Avancée de l'Exposition Photos avec l'association de M. GADROY

↪ sujet reporté à la prochaine réunion de conseil

➤ Question(s) Diverse(s)

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance,

